1948

VINCENT AURIOL
(Président de 1947 à 1954)

PIE XII
(Pontificat de 1939 à 1958)

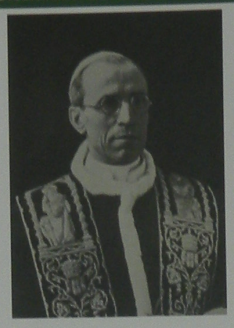

MAMETZ

.../...

Pour s'appuyer sur des pièces officielles autres que le cahier d'engagement, il faut attendre 1948 où le Maire, Abel DELMAIRE, avec l'aide de son Conseil Municipal et de M. MONPETIT, secrétaire de mairie, remet sur pieds une Compagnie qui ne demandait qu'à redémarrer, forte de l'expérience des Anciens et rajeunie par l'arrivée de nouvelles recrues pleines d'enthousiasme. Le Commandement est assuré par l'Adjudant GOZET Raymond (qui sera nommé Lieutenant Honoraire le 28.07.1961). GILLIOCQ Alfred est Sergent-Chef, MASSET Wilfrid, Sergent-Fourrier, PRUVOST Georges, Caporal et RAOULT Julien, Porte-Drapeau.

Les sapeurs sont : THELLIER Alphonse, GILLIOCQ Fernand, CASIER Georges, DEMON Jules, BLONDEL Simon, DEFRANCE Abel, DELMAIRE Marcel, GOZET Jules, TROLET Jules, LEFER Jean, LABITTE Augustin et FACON Ludovic à qui revenait l'honneur de sonner le clairon, honneur partagé plus tard avec DUBOIS Raymond.

Admirons-les ci-contre, défilant à Marthes en 1932, lors de l'inauguration de l'école.

Les cahiers ouverts à la Mairie en 1948, lors de la réorganisation du Corps, nous livrent quelques renseignements sur les moyens dont on disposa à l'époque, dans notre Commune, pour lutter contre le feu, ce qui, par ailleurs, semble être l'unique mission des pompiers.

Voyez plutôt... Les points d'eau en 1948 à MAMETZ : La Lys ; la brasserie QUITTU ; la Fontaine Saint Vinat ; des puits ou des pompes dans les habitations.

à MARTHES : les mares sur la Place de Marthes ; des puits ou des pompes dans les fermes à CRECQUES : la Lys ; la pompe communale face à l'épicerie Duchateau ; des puits ou pompes dans les fermes.

Le matériel : 1 pompe à bras aspirante et foulante montée sur chariot ; 30 sceaux en toile ; 1 lance en cuivre avec tuyau d'aspiration en cuir (mauvais état) ; 5 tuyaux de refoulement en cuir (très mauvais état) ; 27 tuyaux de refoulement en toile ; échelle ; pic ; pioche.

Dans mon, notre Compagnie, au fil des années, s'est modernisée. En 1955, une motopompe de 60 m³, puis 200 m³ de tuyaux de 70 m/m et 300 m de 45 m/m ont été remis aux pompiers et, peu à peu, un matériel adapté aux besoins est venu remplacer ces témoins d'un autre âge où le feu se combattait à l'aide de seaux passés de mains en mains. Et l'attribution par les Services Départementaux d'un fourgon VTU permet à ceux à qui l'on demande d'être disponibles 24 heures sur 24, d'arriver sur les lieux le plus rapidement possible.

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent cinquante deux, le trois juin, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Delmaire, maire en suite des convocations en date du 29 mai 1952.

Etaient présents:MM Delmaire,maire;Ma Duprez et Fauquembergue,adjoints; MM Six,Provost G.,Provost L.,Labitte, Hamel,Laurent,Henri et Delvart.

Absent: Monsieur Laiaux,malade,excusé.

Monsieur Delvart est élu secrétaire.

La séance ouverte,Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans une précédente réunion,il avait décidé de doter les sapeurs-pompiers de la commune d'une tenue en drap avec képi et ceinturon,cuir.

Objet: HABILLEMENT DES SAPEURS-POMPIERS

A l'issue de cette décision,il fut demandé à plusieurs maisons spécialisées de soumettre un devis avec échantillons de tissu.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des prix demandés,de la qualité des tissus présentés par les différentes maisons.

Ils estiment que les établissements Tiffereau à Noailles (Oise) présentent les prix les plus avantageux à qualité égale et chargent Monsieur le Maire de traiter avec cette maison pour la fourniture de la tenue en ville des képis et des ceinturons aux 14 sapeurs,aux 2 sous-officiers et à l'officier commandant le corps.

Ils prient Monsieur le Maire de faire diligence pour que le corps soit entièrement habillé pour le 6 juillet prochain ,date de l'inauguration de l'école du hameau de Marthes.

Comme le devis s'élève à 252.126 francs et que le crédit prévu au budget primitif de 1952 n'est que de 200.000 frs,le conseil décide que le complément soit 52.126 frs sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Il demande que l'administration supérieure ne veuille bien donner son approbation à la présente délibération.

En séance,les jour,mois et an que dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
MAMETZ,le cinq juin mil neuf cent cinquante deux
Le Maire:

Vu pour existence de fonds libres.
Aire sur le Lys,le 8 juin 1952.
Le Percepteur:

La guerre et la reconstruction

Comme durant la Grande Guerre, les Sapeurs-Pompiers sont en première ligne pour combattre les incendies et les destructions causés par les bombardements. Les volontaires de la Défense passive, qui sont à leurs côtés, portent les germes de la future Sécurité civile, qui verra le jour quelques années plus tard. La Seconde Guerre Mondiale a laissé des stigmates très visibles sur l'ensemble du pays. Les bombardements, les forts de guerre ont sinistré, voire anéanti, des centaines de villes, de ports, d'usines, de voies de communication. Nombre de pompiers ont payé de leur vie leur dévouement et leur courage face à une accumulation de sinistres et de destructions sans équivalent. Avec la période de la reconstruction entamée dès la Libération, se développe un esprit de réforme et de réorganisation générale des services de secours. Le 1er juin 1946, un règlement départemental-type est proposé aux préfets et, un an plus tard, est créé le Conseil supérieur de la protection civile.

Des évolutions nées de l'urgence

En 1947, un cinéma de Rueil-Malmaison, le Sélect, s'embrase en pleine représentation. Cette catastrophe, qui fait 89 morts, crée un véritable traumatisme dans la population et les pouvoirs publics. Des panictes relevés à la suite de l'incendie vont mettre en avant l'urgence d'une réelle politique de prévention en matière d'incendie. Ainsi voire naître le 13 août 1954, les premières « mesures relatives à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ».

1960

Protection civile et Plan ORSEC

Etape déterminante dans la cohérence d'un système au niveau national, le ministère de l'intérieur créé en 1951 le SNPC, Service national de protection civile. L'année suivante, un plan spécial de déploiement des services de secours est mis en place. Baptisé ORSEC pour « Organisation des SECours », ce plan met en avant les capacités reconnues aux Sapeurs-Pompiers d'opérer toutes les opérations de « sauvetages-secours » nécessaires dans le cas d'un sinistre de grande ampleur. La circulaire ORSEC 52 qui en fixe les règles est toujours en vigueur aujourd'hui.

Une nouvelle organisation

L'organisation des corps des Sapeurs-Pompiers et les statuts mêmes de ces personnels vont être réglementés par le célèbre décret du 7 mars 1953. Le 21 janvier 1954, s'ouvre l'Ecole nationale de protection civile sur 2 sites : le « Château » de Nonancourt et le Centre national de formation (ex-Ecole de la Malmaison) pour les cadres et le Centre national de formation (ex-Ecole) d'Annecy, rue Chapitre à Paris bien connu des Sapeurs-Pompiers qui y viennent en formation.

Le 20 mai 1955, les services départementaux d'incendie et de secours reçoivent un véritable statut juridique avec une organisation propre et une autonomie financière sous la responsabilité d'un IDSIS, inspecteur départemental des services d'incendie et de secours. Obligation est faite aux communes de participer au fonctionnement de ces services soit en créant un centre de secours soit par le paiement d'une taxe. (Cette organisation sera modifiée par le décret du 4 août 1982 qui prévoit que la mise en œuvre opérationnelle des moyens de secours est du ressort du préfet alors que la gestion administrative et financière dépend du président du Conseil général du département.)

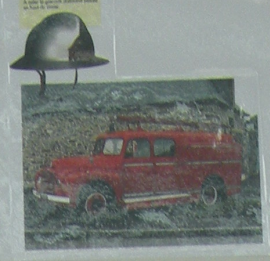

ETABLISSEMENTS TIFFEREAU
Henri PACHY
MOUY (Oise)

MEMOIRE

MOUY Monsieur le Maire de MAMETZ (P.de.C) à Monsieur Henri PACHY, propriétaire des Etablissements Tiffereau, fabricant d'habillement équipement et de matériel pour sapeurs-pompiers, demeurant à MOUY (Oise) pour les fournitures ci-après désignées :

DOCTE POUR 14 SP PIER TRES :

1 TENUE sous-lieutenant - drap GPS	19.000
2 TENUES sous-officiers - drap D.N 19.100	37.400
14 TENUES caporaux & sapeurs - drap D.N à 17.800	249.200
GRADES : 1 général	[illegible]
1 lieu classé	[illegible]
1 [illegible]	1.050
1 [illegible] 2.100	2.100
14 KEPIS sapeurs 150	2.100
1 CEINTURON officier [illegible]	[illegible]
16 CEINTURONS sapeurs cuir [illegible] 750	12.000
[illegible]	251.300
[illegible]	15.078
	236.222
Escompte 3 % - 60 jours	7.086
	228.136

[illegible]

Vu pour le [illegible]

À la même époque...

- ▶ Lancement du plan Marshall par le président américain TRUMAN.
- ▶ 1949 : création de l'OTAN
- ▶ Les vaccinations antidiphtérique et antitétanique deviennent obligatoires.
- ▶ 1947 : grève des mineurs du Pas-de-Calais, 1948 : fin de la grève.
- ▶ Arrivée de la Citroën 2CV produite jusqu'en 1990.
- ▶ 1950 : Création du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).
- ▶ 1951 : signature instituant la CECA.